

## Filière éducateur

### Fiche 5 - Diplôme fédéral niveau II « Initiateur fédéral »

- Formation organisée par un CoReg sous la responsabilité du DRF ;
- La formation peut être déléguée à un CoDep par le DRF ;
- Le stage est placé sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral ;
- Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

**ATTENTION :** Une formation regroupant « Animateur et Initiateur » peut être organisée afin de répondre à des besoins spécifiques d'encadrement. Elle doit répondre aux obligations des alinéas précédents. La durée peut alors être ramenée à 40 h.

#### Conditions d'admission et prérequis :

- Être volontaire et motivé ;
- Être licencié à la FFCT ;
- Être titulaire du diplôme d'animateur ;
- Avoir 18 ans dans l'année pour suivre la formation ;
- Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence ;
- Avoir la maîtrise des fondamentaux du vélo : équilibre-propulsion-conduite.

#### Prérogatives et fonction :

- C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- Il accompagne et anime un groupe ;
- Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- Il peut créer une école française de vélo ;
- Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-école ».

#### Mise en œuvre :

- Formation théorique par l'apport de connaissances et du partage d'expérience ;
- Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques, qui demandent de la part du candidat la maîtrise des fondamentaux du vélo (équilibre – propulsion – conduite) ;
- Stage pratique en structure ;

#### Évaluation :

- Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
  - Interventions pédagogiques ;
  - Compétences techniques ;
  - Connaissances réglementaires ;
  - Sécurité dans la pratique ;

- En cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation ;
- Un stage pratique est à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les 6 mois qui suivent le stage d'initiateur. Il se déroule :
  - Sous couvert d'un éducateur fédéral (initiateur ou moniteur) validé par le responsable pédagogique du stage ;
  - Il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de 3 séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes. ;
  - Un rapport relatif à la mise en place de ces 3 actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis, au responsable pédagogique et au DRF pour validation. Il devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation.

**Qualification :**

- L'acquisition de la qualification est validée par le DRF, après avis du responsable du stage, (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique ;
- Le diplôme d'initiateur fait l'objet d'une réactualisation tous les 5 ans.

**La durée totale de la formation :** 32 heures soit 4 jours consécutifs ou non.

**Programme de formation :**

| Contenu de formation                                   | Temps        | Compétences à développer « Être capable... »  |
|--|--------------|---|
| <b>1. Rôles et fonctions de l'initiateur fédéral</b>   | <b>30 Mn</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la fonction d'initiateur fédéral et les domaines d'intervention.</li> <li>• De proposer des activités aux licenciés dans la limite des prérogatives de l'initiateur ;</li> </ul>   |
| <b>2. Responsabilités des éducateurs</b>               | <b>1H30</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'informer les licenciés de la lutte contre les violences et les discriminations (citoyenneté et principes républicains) ;</li> <li>• De définir les différentes responsabilités des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale; obligation de moyens).</li> </ul> |
| <b>3. Technique (maîtrise du vélo, pilotage).</b>      | <b>8H</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De définir les "fondamentaux" techniques des activités du vélo ;</li> <li>• De maîtriser les gestes techniques : équilibre/ propulsion / pilotage ;</li> </ul>   |
| <b>4. Connaissance du milieu naturel.</b>              | <b>2H</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu ;</li> <li>• D'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité.</li> </ul>   |
| <b>5. Orientation (rando-guide, boussole).</b>         | <b>4H</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De réaliser un rando-guide ;</li> <li>• D'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer ;</li> <li>• De suivre et contrôler le groupe en déplacement.</li> </ul>   |
| <b>6. Conception et réalisation d'une randonnée.</b>   | <b>3H30</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De concevoir une Cyclodécouverte® adaptée à son public et de la réaliser ;</li> <li>• De tracer un itinéraire sur une carte.</li> </ul>  |
| <b>7. Règlementation afférente à la vie collective</b> | <b>1H</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De différencier tous les types d'accueil à la journée ou en séjours ;</li> <li>• D'appliquer et de faire respecter la réglementation relative aux publics concernés (adultes et mineurs).</li> </ul>   |

|   |             |  |
|---|-------------|--|
| <b>8. Animation hors-vélo dans le cadre de séjours.</b>                     | <b>3H</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De connaître et faire appliquer les réglementations afférentes aux règles de vie adaptées au public ;</li> <li>• De concevoir des activités de découverte (nature, scientifique, patrimoine...) ;</li> <li>• D'organiser et de gérer des activités de veillée ;</li> <li>• D'organiser le planning d'un week-end pour les jeunes et adultes d'un club.</li> </ul>   |
| <b>9. Approche pédagogique (mise en place et application d'une séance).</b> | <b>2H30</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De déterminer les paramètres de la démarche pédagogique à partir d'une séance technique réalisée par le formateur,</li> <li>• De différencier les phases d'une séance (prise en main, corps de séance, retour au calme),</li> <li>• D'être en situation d'encadrement lors d'une séance.</li> <li>• D'appliquer la réglementation relative à l'accueil de mineurs au sein d'un club (règles de l'encadrement – obligations – responsabilité) ;</li> </ul> |
| <b>10. Accueil de mineurs au sein d'un club</b>                             | <b>2H</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De créer et d'animer une école française de vélo ;</li> <li>• (Aspects administratifs, aspects financiers, organisation des activités, challenge etc...) ;</li> <li>• De définir les grandes lignes d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique pour des jeunes .</li> </ul>  |
| <b>11. Connaissance des publics et comportement citoyen.</b>                | <b>1H</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De définir les caractéristiques et les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors) ;</li> <li>• D'éveiller à l'éducation citoyenne : respect des règles, lutte contre les discriminations dans la pratique.</li> </ul>  |
| <b>12. Vélo-École.</b>  | <b>1H</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• De développer une vélo école au sein du club ;</li> <li>• D'apprendre l'aisance à vélo à des fins de mobilité et de contrôler un groupe en ville ;</li> <li>• D'animer un cycle complet de 10 séances d'une vélo école.</li> </ul>  |
| <b>13. Évaluation</b>   | <b>2H</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation formative ;</li> <li>• Stage pratique.</li> </ul>  |